



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200710-D2020_43-DE
Reçu le 10/07/2020
Publié le 10/07/2020

DELIBERATION
N°2020-43 du 10 juillet 2020

OBJET – ELECTION DU PRESIDENT

Rapporteur : M. Jean-Franck VIOUJAS, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS

Assesseurs : (2 personnes minimum) Mme Marine MICHEL et M. Gabriel LEON

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le conseil communautaire s'est réuni au Théâtre du Briançonnais 21 avenue de la République à Briançon, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 juillet 2020 par le 1^e vice-président, Sébastien FINE, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Franck VIOUJAS, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal des délégués, a déclaré installé le conseil communautaire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
33 délégués des 13 communes membres :

Commune de Briançon : Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Emilie DESMOULINS, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Florian DAZIN, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON

Commune de Cervières : Jean-Franck VIOUJAS

Commune de La Grave : Jean-Pierre PIC

Commune du Monétier-les-bains : Jean-Marie REY et Muriel PAYAN

Commune de Montgenèvre : Guy HERMITTE

Commune de Névache : Claudine CHRETIEN

Commune de Puy-Saint-André : Pierre LEROY

Commune de Puy-Saint-Pierre : Vincent FAUBERT

Commune de Saint-Chaffrey : Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL

Commune de La Salle-les-Alpes : Emeric SALLE, Gilles PERLI

Commune de Val-des-Prés : Thierry AIMARD

Commune de Villar d'Arène : Olivier FONS

Commune de Villard-Saint-Pancrace : Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD

Nombre de pouvoirs : 4

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Elisa FAURE à Eric PEYTHIEU

Francine DAERDEN à Gabriel LEON

Guy HERMITTE à Arnaud MURGIA

Catherine BLANCHARD à Corinne CHANFRAY

AR Prefecture

005-240500439-20200710-D2020_43-DE
Reçu le 10/07/2020
Publié le 10/07/2020

M. Jean-Franck VIOUJAS, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la séance en vue de l'élection du Président.

Monsieur Arnaud MURGIA est candidat à la présidence de la communauté.

Vu l'arrêté préfectoral n°05 2019 10 22 001 en date du 22 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Proclame** M. Arnaud MURGIA élu Président de la communauté de communes ;
- **Précise** que M. Arnaud MURGIA a déclaré accepter d'exercer cette fonction ;
- **Déclare** que M. Arnaud MURGIA est installé en tant que Président de la communauté de communes ;
- **Ajoute** que M. Arnaud MURGIA assure la présidence de la séance à compter de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage :